

## **Formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation**

### **Précisions sur le mémoire de master MEEF et préconisations sur la place et la nature d'un travail scientifique de nature réflexive pour les stagiaires bénéficiant d'un parcours de formation adapté.**

La réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation insiste sur un indispensable adossement de la formation à la recherche. La place de la recherche est clairement affirmée dans les textes : ainsi, la place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation sont clairement décrits dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation.

La compétence 14 « *s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* » précise les attendus suivants :

- • *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;*
- • *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.*
- • *Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.*

L'article 7 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) précise que la formation d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation en ESPE « *s'appuie sur une activité de recherche qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles* ».

L'article 18 de l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 dispose que « Dans le cadre du master “ MEEF ”, chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnels. Pour les fonctionnaires stagiaires, le mémoire prend appui sur le stage en alternance comme sur d'autres enseignements au sein de la formation. »

Enfin, l'article 19 de l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 précise que « Le stage de la formation en alternance en deuxième année de master confère a minima 30 crédits européens. Le mémoire de master confère a minima 10 crédits européens. L'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle. »

Ces exigences sont elles-mêmes conformes aux attendus du cadre national de formation du diplôme de master (Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations) qui prévoit « *une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels* ».

L'expérience de la recherche, avec les compétences que celle-ci permet de convoquer et de développer à travers le mémoire ou le travail scientifique, est une des conditions permettant d'assurer au futur enseignant un développement professionnel tout au long de la vie, tant dans le cadre des missions d'enseignement et de ses différents contextes d'exercice, à court et à plus long terme, que dans ses évolutions de carrière.

### **Etudiants-Stagiaires devant valider le M2 MEEF**

La rédaction d'un mémoire constitue pour le fonctionnaire stagiaire alternant le moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer. Elle relève d'une démarche scientifique qui suppose un exercice de problématisation dans un va-et-vient entre données empiriques et confrontation à l'état des connaissances, une méthodologie de recueil de données, un recueil de corpus et une analyse. Cette

activité essentielle aide l'enseignant ou le personnel d'éducation débutant à construire des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :

- • des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel ;
- • des compétences de prise de responsabilité, de créativité, de gestion de projet et, dans des mesures diverses, de travail en collaboration ;
- • des compétences en matière d'expression écrite et orale, notamment à travers la soutenance ;
- • des compétences en matière de communication, capacité à dialoguer, à utiliser les supports adéquats, y compris le numérique si besoin, aptitude à interagir notamment à l'oral.

Ce mémoire, témoin d'une activité autonome de recherche menée sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de mémoire, prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques et l'analyse des résultats. **Le mémoire de master MEEF, qui s'édifie sur la base d'un dialogue avec les théories auxquelles il fait appel, diffère profondément d'un rapport de stage ou de la narration d'une pratique.** Il ne peut se réduire à la juxtaposition d'une partie théorique et d'une partie d'observations empiriques mais tend à une articulation et à une mise en regard entre elles.

La question traitée dans le mémoire, en lien avec la pratique professionnelle, sans porter nécessairement sur la classe où il/elle exerce, sera définie en fonction des intérêts du stagiaire et de divers paramètres liés au contexte : objets de recherche travaillés dans les laboratoires, priorités académiques, données fournies par le lieu de stage, demandes de l'établissement où se déroule le stage ou encore de l'équipe d'accueil etc. Que le travail s'effectue dans le champ de la discipline, de la didactique ou des sciences pour l'éducation au sens large, il doit permettre de faire surgir des questionnements professionnels toujours problématisés, cadrés d'un point de vue épistémologique, étayés, selon les cas, d'éléments empiriques pertinents.

Le mémoire n'est pas un élément isolé de la formation mais se construit en synergie avec les différents éléments de cette dernière, dans la perspective d'un enseignement intégré. Dans le cadre de l'alternance, il se nourrit de l'activité professionnelle comme de l'ensemble des éléments de la formation : enseignements disciplinaires, de culture commune, didactiques et méthodologiques. Il représente ainsi pour les stagiaires un outil pour penser la formation et la mettre à distance tout en fournissant des apports, modestes mais réels, à la communauté scientifique et professionnelle.

**Le mémoire, peut être le fruit d'un travail collectif.** Il est évalué après une soutenance individuelle devant un jury. Compte-tenu du caractère professionnalisant de la formation, il est important d'intégrer au jury, à côté de deux personnels enseignants de l'université (ESPE ou autre composante) dont un au moins est enseignant-chercheur, un enseignant du premier degré ou un enseignant du second degré ou un conseiller principal d'éducation ou un personnel de direction ou un membre des corps d'inspection. Le chef de l'établissement où se déroule le stage et l'inspecteur directement impliqués dans le suivi de proximité du stagiaire ne participent pas au jury.

### **Stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF**

Le mémoire prend la forme d'un travail scientifique réflexif qui peut se situer dans le prolongement des travaux déjà effectués. Il pourra également être mis en lien avec un projet, de préférence collectif, ancré sur un établissement (école, collège ou lycée) ou sur plusieurs établissements d'un même secteur géographique. Ce travail, s'appuyant sur les compétences et les connaissances acquises dans le master, visera une production diffusable (par exemple, ressource pour l'enseignement, l'éducation ou la formation sous forme de publication, de ressource numérique ou de dispositifs utilisables par d'autres enseignants).

### **Stagiaires titulaires d'un M2 ou équivalent autre que MEEF**

Le mémoire demandé dans le cadre de la formation en alternance (parcours adapté) est un élément essentiel d'individualisation de la formation. Si le stagiaire le souhaite, le mémoire peut s'intégrer totalement dans les modalités et les attendus du mémoire de master MEEF. Dans tous les autres cas, il prend la forme d'un travail scientifique réflexif. **Il prend alors appui sur des connaissances et compétences acquises dans le cursus précédent** (mémoire de master, projet professionnel ...voire thèse) **mais, dans un contexte professionnel renouvelé, il répond à des objectifs nouveaux et tend à valider des compétences nouvelles.** Ce travail scientifique n'est en aucun cas, pour ces stagiaires titulaires d'un master, la répétition d'un exercice déjà effectué.

### **Stagiaires dispensés de titre**

Pour les fonctionnaires stagiaires dispensés de titre, qui sont susceptibles de n'avoir eu jusqu'alors aucun contact avec la recherche, la commission académique ajustera au cas par cas les prescriptions en matière de formation afin d'atteindre les exigences liées à la réalisation du travail scientifique en adaptant les modalités en fonction du parcours antérieur.